

Image not found or type unknown



Droit civil et familial divorce

Par **bonjour**, le **24/10/2011** à **09:50**

Bonjour,rnrnJe me suis mariée à la mairie de ma ville en France et je suis de nationalité française mais mon mari non.rnrnMon futur ex mari vit et travaille au Maroc et souhaite divorcer.rnrnNotre acte de mariage a été enregistré auprès des autorités marocaines.rnrnje souhaiterais savoir si le divorce doit avoir lieu en FRANCE ou peut également se dérouler au MAROC.rnrnJe vous avoue que j'ai un réel besoin de soutien et d'aide.rnrnS'il vous plaît pourriez-vous me donner des informations au sujet du divorce et ce que cela implique.rnrnQuelles sont mes droits ?rnrnJe vous avoue que je n'aime pas les hôpitaux et encore moins les tribunaux parce que je n'ai jamais mis les pieds dedans et cela m'effraie.rnrnLe plus douloureux dans le divorce c'est l'injustice subie.rnrnJe vous remercie par avance de votre soutien

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **12:20**

ça dépend, vous, que voulez-vous ? Est-ce un divorce par consentement mutuel ?